EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 28

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par arrêté en date du 10 juin 2015, Monsieur le Maire a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols en vue de lever l'emplacement réservé 316 inscrit au Plan d'Occupation des Sols (annexé à la présente délibération).

Conformément aux dispositions des articles L.123-13 et R.123-20-2 du Code de l'Urbanisme, précisant les modalités de la mise à disposition:

- le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture de la mise à disposition;

- un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et sur le lieu de la mise à disposition dans le même délai et pendant toute la durée ;

- le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public à la Direction de l'Urbanisme, 97 avenue du Limousin aux jours et heures d'ouverture, pour une durée d'un mois du 1er septembre 2015 au 2 octobre 2015 inclus ;

- un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sera ouvert et tenu à disposition du public à la Direction de l'Urbanisme, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;

- le projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pourra être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : http://www.clermont-ferrand.fr/;

- les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante :

  Direction de l'Urbanisme
  Modification simplifiée n°2 du POS
  97 avenue du Limousin
  63 100 Clermont-Ferrand;

- A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une publication au recueil des actes administratifs de la collectivité et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner votre accord sur les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols.

DELIBERATION

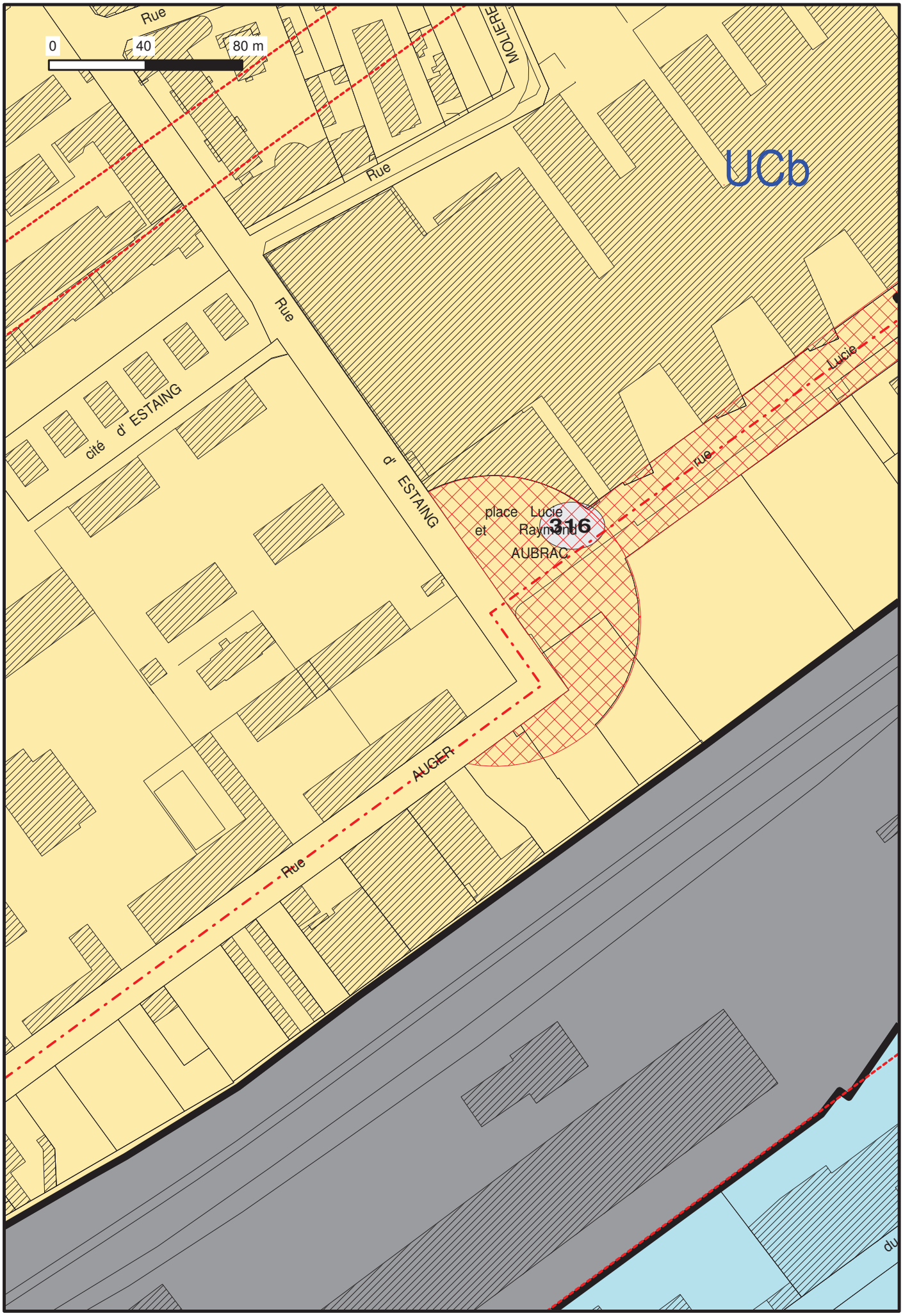
La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juillet 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Grégory BERNARD


0
40
80 m
Rue
MOLIERE
Rue
UCb
Rue
cité d' ESTAING
d' ESTAING
Lucie
rue
place Lucie
et Raymond
AUBRAC
316
AUGER
Rue
du

VILLE DE CLERMONT FERRAND

ARRETE MUNICIPAL ENGAGEANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

LE MAIRE DE LA VILLE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13-1 et L.123-13-3

Vu la l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2000 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Clermont-Ferrand,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 16 décembre 2005, du 22 février 2008 et du 3 décembre 2008 approuvant les première, deuxième et troisième révisions simplifiées du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Clermont-Ferrand,

Vu les délibérations en dates du 26 septembre 2001, 27 juin 2003, 17 décembre 2004, 23 septembre 2005, 22 septembre 2006, 27 avril 2007, 26 septembre 2008, 25 septembre 2009, 17 décembre 2009, 24 septembre 2010, 25 février 2011, 4 novembre 2011 et le 28 juin 2013, le Conseil Municipal approuvait respectivement les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième procédures de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Clermont-Ferrand,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2011, approuvant la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1

Il est engagé la modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Clermont-Ferrand.

Article 2

Cette modification concerne :

- La levée de l'emplacement réservé n° 316, tel que figuré au plan ci-joint, inscrit au bénéfice de la commune pour permettre l'aménagement d'une place circulaire au droit de la rue Auger.

Article 3

Le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme, 97 avenue du Limousin, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 45, pour une durée d'un mois du 1er septembre 2015 au 2 octobre 2015 inclus.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert aux mêmes lieux, jours et plages horaires que ceux indiqués ci-dessus.

Article 4

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°2, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.
L'avis sera publié 8 jours au moins, avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
L'avis et le dossier mis à disposition seront consultables sur le site internet de la commune.

Article 5

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 juin 2015

Le Maire

Olivier BIANCHI

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

23 JUIN 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ